

L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI DES GE D'OCCITANIE

2025



CRGE
Occitanie

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS



PARTIE I : PANORAMA GENERAL

I. Nombre de GE en activité en Région Occitanie

II. L'emploi dans les GE de la
Région Occitanie en 2024



PARTIE II : FOCUS SUR LES EMPLOIS DES « PERSONNES EXPÉRIMENTÉES » EN GE

I. Les emplois « séniors », quelle
place au sein des GE de la région ?

II. Des salariés séniors pour quels métiers ?



PARTIE III : LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité représentés par les GE



PARTIE IV : LES ADHÉRENTS DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS



ANNEXES

AVANT-PROPOS

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'emploi en Groupements d'Employeurs en région.

L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un panorama de l'activité des GE de la région et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Rappel : Qu'est-ce qu'un Groupement d'Employeurs (GE) ?

Un GE est une association loi 1901 (plus rarement une SCIC) dont l'objet est la mise à disposition de salariés à ses adhérents au prorata de leurs besoins en emploi à temps partiel ou saisonniers. Le GE est régi par une convention collective, il est créé et structuré par ses adhérents (entreprises, associations, collectivités) qui en sont utilisateurs.

Chaque adhérent bénéficie des compétences d'un(e) salarié(e) qu'il mutualise avec d'autres grâce au GE, de manière à créer des emplois temps plein par ce cumul des besoins à temps partiels ou saisonniers.

Il existe trois grandes familles de Groupements d'Employeurs :

- Ceux relevant du régime général (URSSAF) dont les adhérents peuvent être des associations (GE non-marchands) ou des entreprises (GE marchands) ou des collectivités, les GE du régime général.
- Ceux relevant du régime agricole (MSA), les GE agricoles.
- Ceux relevant du secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ), représentés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre essentiellement sur les GE affiliés à l'URSSAF.

La création de ce rapport est issue d'un travail collaboratif avec l'URSSAF dont la méthodologie est expliquée en Annexe 1. Les données de ce rapport proviennent ainsi de 2 sources d'informations :

- Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines.
- Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

PARTIE I : PANORAMA GENERAL

I. Nombre de GE en activité en Région Occitanie

En 2024, on dénombre en région Occitanie :

4629

SALARIÉS

soit

2065

ETP

123

**GROUPEMENTS
D'EMPLOYEURS**

en activité

2650

**STRUCTURES
ADHÉRENTES**

1

Synthèse création-dissolution en 2024 :

**3
GE**

CRÉÉS

dans 3 départements

**10
GE**

DISSOUTS OU EN SOMMEIL

dans 5 départements

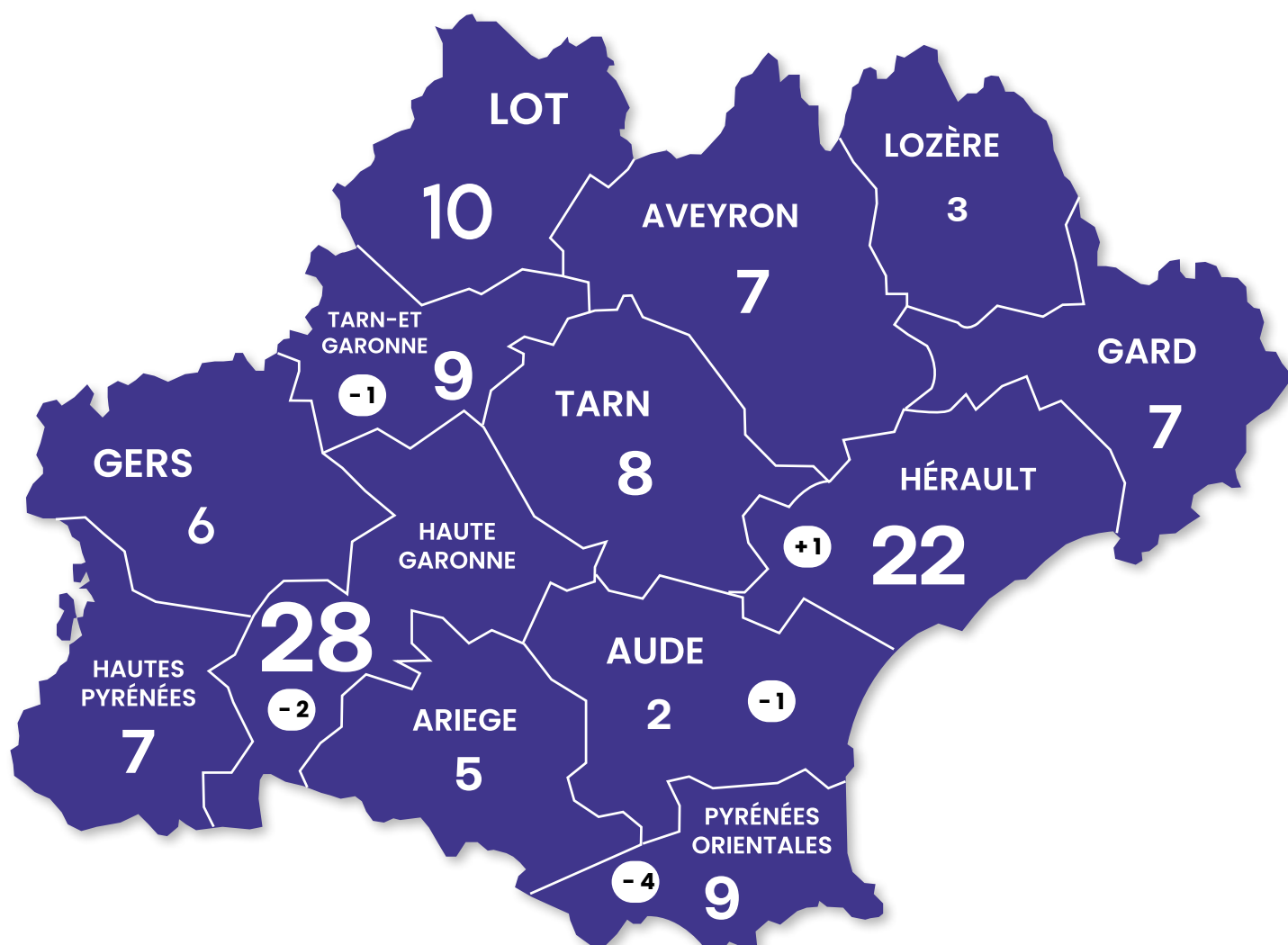
Dans les secteurs de la petite enfance (Hérault), de l'agroalimentaire (Aveyron) et de la logistique (Haute-Garonne).

Les 10 GE ayant arrêté leur activité en 2024 sont :

- Des micro-GE (dont 3 du secteur sport/tennis) qui ont mis fin à leur activité suite à l'évolution de l'activité d'un de leurs adhérents ou au départ de leur unique salarié ou des GE n'ayant jamais vraiment démarré leur activité.
- Des GE en fin de vie ayant progressivement diminué leur activité jusqu'à son arrêt complet.
- Des GE « de groupe » pour lesquels le partage d'emploi n'était plus nécessaire et dont les salariés du GE ont été transférés dans une ou plusieurs entreprises du groupe.



Répartition géographique des GE : Un reflet de la dynamique des territoires



Une répartition géographique des GE qui évolue peu :

Comme les années précédentes, les territoires hébergeant les 2 métropoles régionales regroupent le nombre le plus important de GE : **Les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne, avec 50 GE cumulent 41 % des GE de la région.**

Dans les autres territoires :

On dénombre généralement au moins un GE à vocation départementale, dédié aux associations ou aux entreprises du territoire. Ces GE font office de « guichet de l'emploi à temps partagé » et permettent de répondre aux besoins en compétences à temps partiel de ces entreprises et associations diverses.

Par rapport à l'année précédente (2023) :

Le nombre global de GE est en diminution (-7%). Cette baisse ne concerne cependant que 4 départements : La Haute-Garonne (31), les Pyrénées-Orientales (66), l'Aude (11) et le Tarn-et-Garonne (82).

Seul l'Hérault (34) se dote d'un GE supplémentaire. Dans les 9 autres départements, le nombre de GE reste stable.



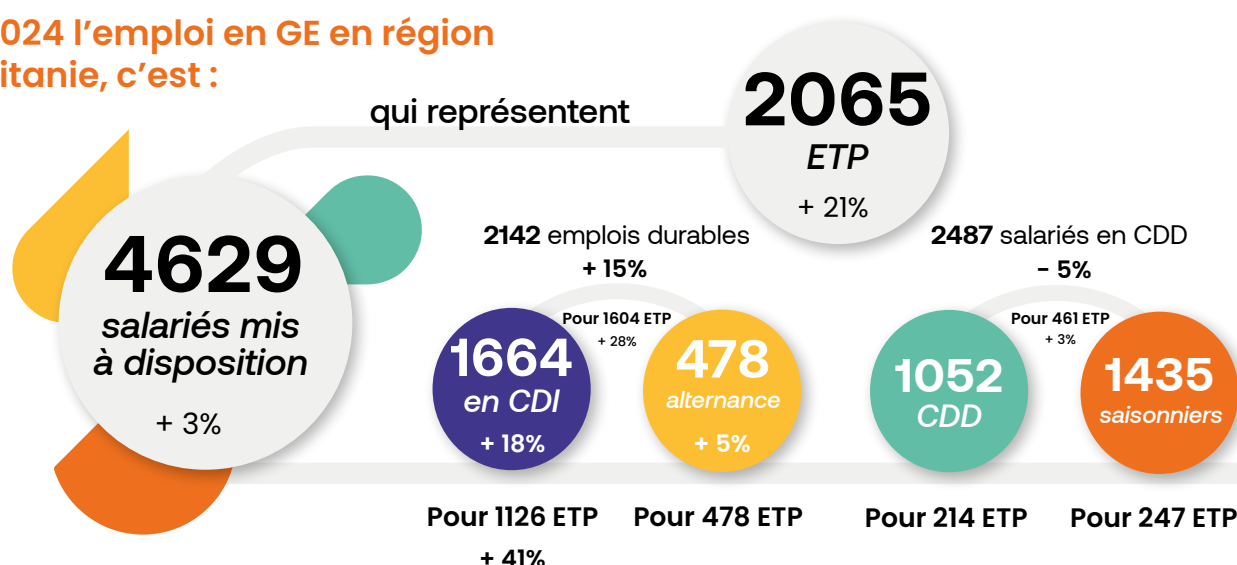
II. L'emploi dans les GE de la Région Occitanie en 2024.

Le Groupement d'Employeurs est un dispositif créé pour faciliter la création d'emploi par la mutualisation et le partage d'emplois et compétences à temps partiel. Dans les paragraphes suivants, nous cherchons à évaluer quantitativement et qualitativement les différentes composantes liées à l'emploi dans les Groupements d'Employeurs de la Région.

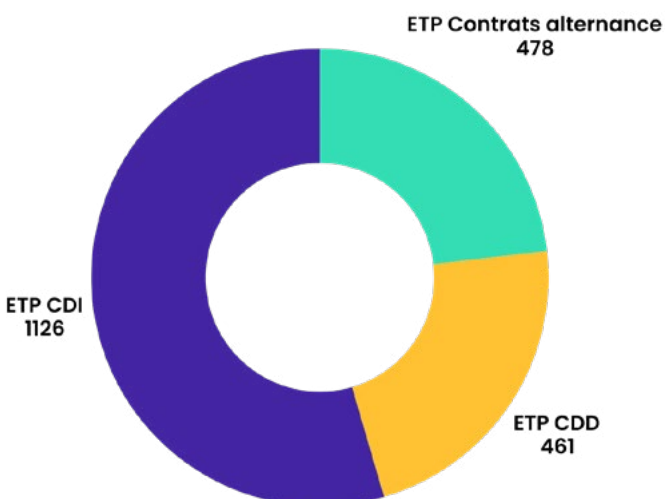
N.B

La notion de création *d'emplois durables et de qualité d'emploi* est au cœur des actions menées par le CRGE Occitanie depuis sa création. Selon sa charte qualité de l'emploi, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS, le CRGE Occitanie définit une catégorie d'emplois durables correspondant aux emplois en CDI et aux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation).

En 2024 l'emploi en GE en région Occitanie, c'est :



Les emplois durables (CDI et contrats en alternance) en GE c'est : 78 % du total des emplois des GE de la Région (en ETP).



En synthèse l'emploi en GE en 2024 c'est:

Un nombre d'emplois et d'ETP en augmentation par rapport à 2023.

Comme l'année précédente, cette augmentation est principalement due à la forte progression des emplois en CDI (autant en nombre qu'en ETP).

- Les emplois en CDI en forte augmentation : principalement liés à l'accroissement de l'activité de 25 GE et à une meilleure connaissance individuelle des GE liée au recensement annuel du CRGE Occitanie.
- Les emplois en alternance en légère augmentation en 2024 (+23 alternants, +5%).
- Les emplois en CDD qui restent stables par rapport à l'année précédente : Moins de salariés et plus d'ETP en 2024, soit plus de temps de travail par salariés.

Focus sur les salariés en CDI :
Une forte progression en 2024.

Comme l'année précédente, on note **une forte progression des emplois en CDI** au sein des GE de la région. **Les CDI augmentent de 18% en nombre et de plus de 40% en ETP.**

Cette évolution est principalement **liée au développement de l'activité de 19 GE et à une meilleure connaissance des emplois des GE** avec le recensement des nouvelles données ETP de 6 GE. Ces GE ont fortement pesé sur l'augmentation des emplois en CDI de l'ensemble des GE de la région en 2024.

Ces GE sont soit des GE interne à un groupe d'entreprises, soit des GE référents sur leurs territoires et/ou leurs secteurs d'activité, principalement dans le secteur du sport ou le secteur associatif. Le développement des emplois en CDI de ces GE fait écho à une bonne santé générale des GE sports et associatifs de la région.

Les emplois en CDI des autres GE restent globalement stables entre 2023 et 2024. Seuls 5 GE marchands multisectoriels montrent une baisse conséquente de leurs emplois en CDI.

Focus sur les contrats en alternance :
Vers une stabilisation de l'alternance en GE.

Présents depuis plusieurs années au sein des GE, les contrats « en alternance » ont vu leur nombre augmenter régulièrement, aidés par des politiques publiques attractives et incitatives.

En 2024 au sein des GE de la Région, on dénombre **478 salariés en contrat d'alternance, soit 23 contrats de plus que l'année précédente (2023).**

Même si le nombre de contrats en alternance semblent se stabiliser, on observe une différence d'évolution selon le type de contrat en alternance :

- **Les contrats d'apprentissage continuent leur progression avec +11% de contrats par rapport à 2023**, soit +28 apprentis (progression identique à l'année précédente).
- **Les contrats de professionnalisation, à l'inverse, continuent de diminuer chaque année** avec en 2024, 4 contrats en moins, **soit -2% par rapport à 2023 (-26% depuis 2020)**. Cette baisse est notamment liée à l'arrêt ou à la diminution des politiques publiques d'aides pour ce type de contrat.

Focus salariés saisonniers : Un nombre important de saisonniers en GE en lien avec une forte activité saisonnière

Du fait d'une activité saisonnière agricole et touristique importante dans la région, des groupements d'employeurs se sont spécialisés sur une activité saisonnière et emploient un nombre important de saisonniers (1 435 emplois saisonniers soit 31% des emplois des GE), surtout dans les zones rurales et touristiques.

Les GE qui emploient des salariés saisonniers :

- Tous les **GE agricoles et ruraux** et du **secteur portuaire**,
- Certains GE du secteur de l'**hôtellerie** (hôtellerie de plein air), de l'**animation touristique**.

Les métiers saisonniers partagés en GE :

- **ouvrier agricoles et dockers** principalement,
- mais aussi **surveillant maître-nageur, agent d'entretien/communal et animateur**.

Pour autant : Ce type de contrat n'est pas représentatif de l'activité des GE de la Région:

- **Seuls 14 GE utilisent ce type de contrat** (soit 11% des GE de la région).
- Si on le rapporte au temps de travail effectif (ETP), les emplois saisonniers ne représentent que **12% des emplois des GE (en ETP)**.

C'était surtout à temps partiel que je cherchais ou mi-temps, mais pas un temps plein puisque je suis indemnisée [...] Je dirais plutôt que ce n'est pas pour une raison financière mais surtout pour une raison d'occupation intellectuelle.

CHRISTINE, 64 ANS
Secrétaire de direction



Mutualisée au sein de 2 PME, depuis 2 ans.



3 jours et demi par semaine.



TRAVAILLER EN GE : UNE MOTIVATION SOCIALE ET INTELLECTUELLE



A la retraite, j'ai passé une petite année tranquille et puis je me suis aperçue que je pouvais encore un petit peu servir. Je voulais travailler 2 jours par semaine pour m'occuper [...] parallèlement je fais du bénévolat aux Restos du cœur.

Ce qui me plaît en GE, c'est la flexibilité parce que moi personnellement j'ai choisi mes heures. Si je veux travailler 2 jours, je travaille 2 jours.

LAURENCE, 65 ANS
Responsable Comptable



En GE, depuis 1 an et demi, deux jours par semaine.



TRAVAILLER EN GE : UNE MOTIVATION SOCIALE ET INTELLECTUELLE



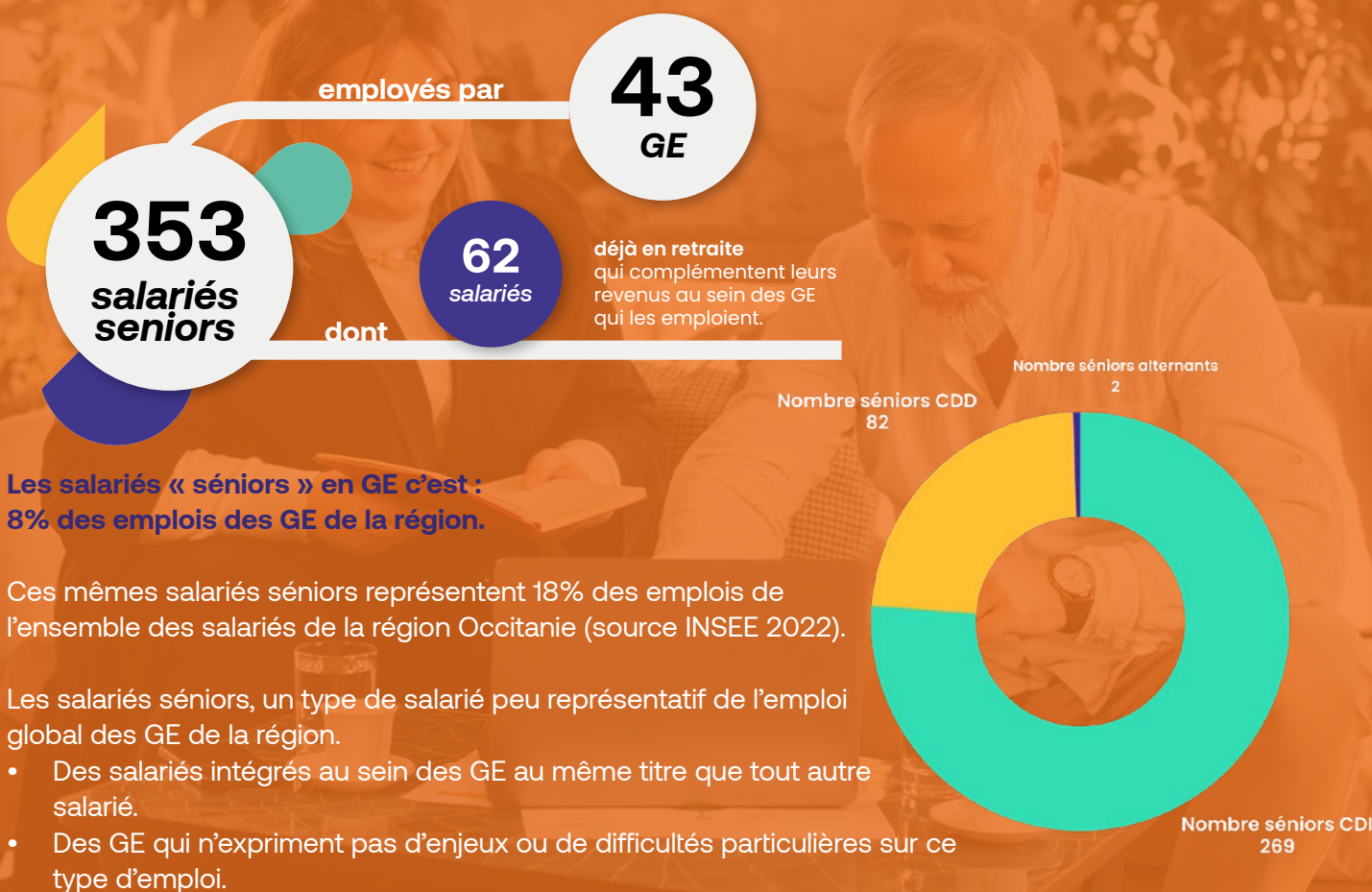
PARTIE II : FOCUS SUR LES EMPLOIS DES « PERSONNES EXPÉRIMENTÉES » EN GE.

I. Les emplois « séniors », quelle place au sein des GE de la région ?

N.B

Il n'existe pas de définition légale du terme « séniors ». Cette catégorie est avant tout statistique. Dans le monde du travail, les seniors sont les personnes en activité professionnelle qui sont en dernière partie de carrière soit généralement après 45 ans ou 50 ans. Dans d'autres domaines (santé, administration, ...) le terme « séniors » définit statistiquement les individus comme personnes âgées à partir de 60 ans. Le CRGE Occitanie a choisi de définir la catégorie des emplois séniors au sein des GE comme étant des salariés de plus de 55 ans. **79 GE sur les 123 interrogés ont répondu à cette question sur les emplois séniors.**

En 2024 en région Occitanie, on dénombre :



II. Des salariés séniors pour quels métiers ?

Les salariés séniors sont présents sur des fonctions diverses au sein des GE : Chauffeur poids lourd, agent administratif / comptable, animateur sportif formateur, docker, commercial, chargé de communication, vendeur, ouvrier BTP ou viticole, ...

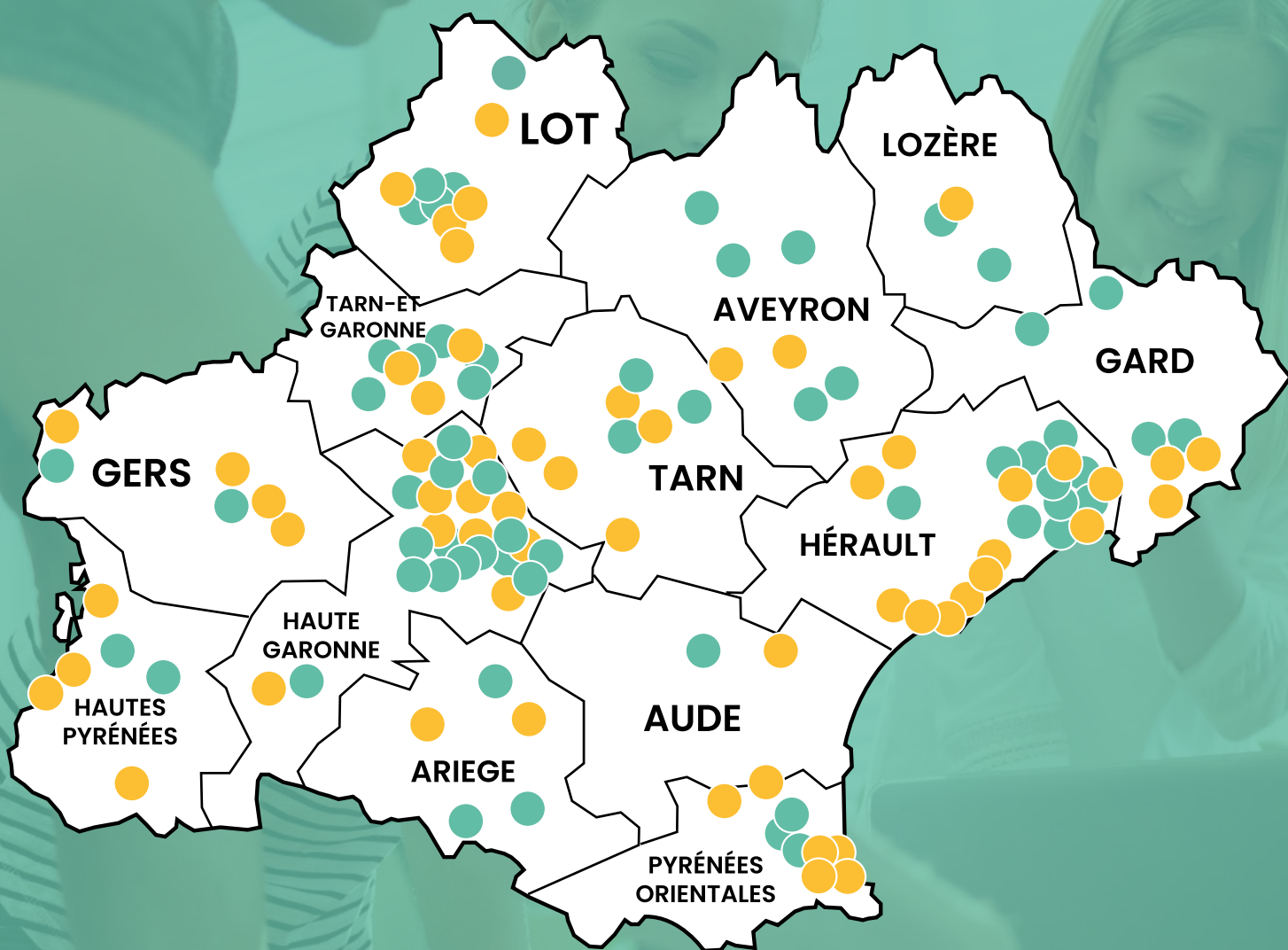
Néanmoins, les fonctions parmi lesquelles on trouve le plus de salariés « séniors » sont : Celles d'agent administratif/comptable et d'animateur sportif car ces fonctions font partie de celles les plus représentées au sein des GE de la région, tout âge confondu.

PARTIE III :

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(HORS GEIQ / GE AGRICOLES).

A partir de son recensement annuel et des données collectées par ses salariés, le CRGE Occitanie a pu qualifier l'activité des Groupements d'Employeurs de la Région Occitanie et les caractéristiques liées notamment à leurs secteurs d'activité et ceux de leurs adhérents, leur gestion interne et leur animation.



- Groupements d'Employeurs du secteur associatif
- Groupements d'Employeurs du secteur Marchand

Les secteurs d'activité représentés par les GE :

N.B

Fiscalement, les GE de la région peuvent être classés en deux grandes catégories :

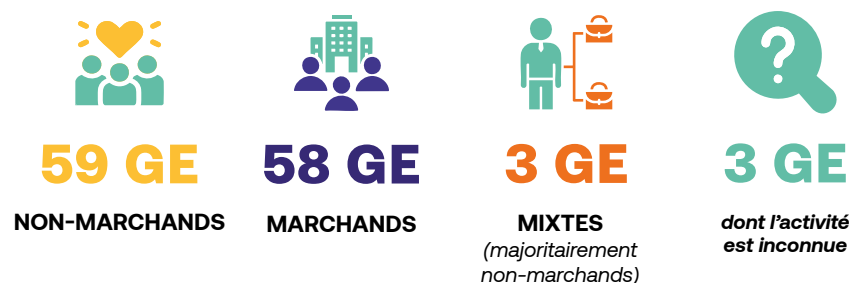
- **LES GE MARCHANDS** : Les GE dont les adhérents sont majoritairement des entreprises.
- **LES GE NON-MARCHANDS** : Les GE dont les adhérents sont TOUS des associations ou des collectivités (souvent également appelés GE « associatifs »).
- **LES GE MIXTES** : Des GE majoritairement composés d'adhérents associatifs ou de collectivités mais qui peuvent aussi accueillir des entreprises.

Le secteur d'activité d'un GE dépend de ceux de ses adhérents :

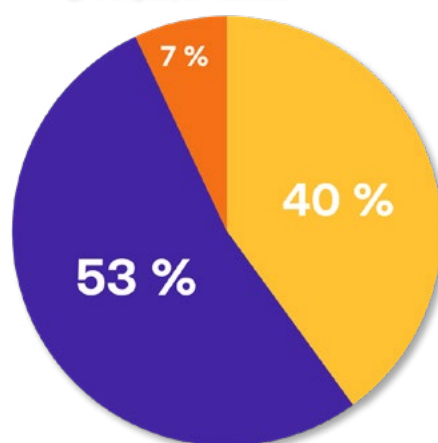
Par exemple : un GE composé uniquement d'associations sportives d'un même type de sport sera classé comme GE « mono-sport ». A l'inverse un GE composé d'entreprises de secteurs d'activité multiples sera classé comme GE « multisectoriel » et un GE ayant pour adhérents des entreprises relevant du secteur de l'industrie sera un GE du secteur secondaire, ...

En Région Occitanie on dénombre :

Presque autant de GE marchands que de GE non-marchands :



● % Emploi / ETP GE non-marchands
● % Emploi / ETP GE marchands
● % Emploi / ETP GE mixte



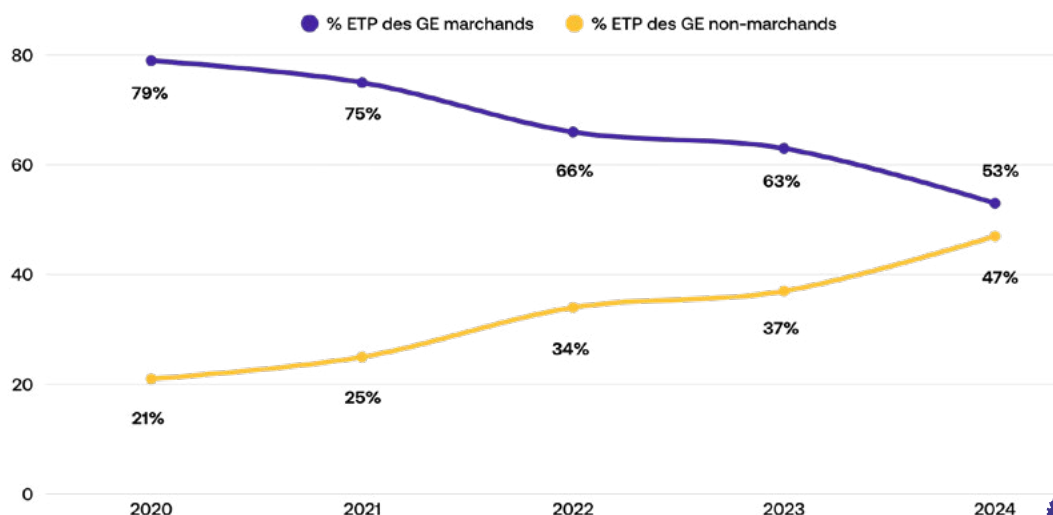
En termes d'emplois :

Le secteur majoritaire reste encore en 2024 celui des **GE « marchands »**. Ils représentent **53% des emplois (en ETP) des GE de la région**.

Cette disparité, qui s'atténuait chaque année depuis 2020, **tend à s'équilibrer en 2024** avec **un nombre d'emplois quasiment équivalent entre les GE marchands et non-marchands + mixtes (en ETP)**.

Cela est dû à une évolution régulière de l'activité des principaux GE non-marchands et mixtes face à une diminution contextuelle de l'activité des GE marchands.

Evolution du ratio ETP GE marchands et ETP GE non-marchands :





Les GE marchands :

Les 58 GE marchands c'est : 2373 salariés pour 1068 ETP.

Les GE multisectoriels sont toujours majoritaires en termes d'emploi (ETP) : Les GE multisectoriels c'est **près de la moitié des emplois des GE marchands**. Les autres secteurs d'activités les plus représentatifs des emplois des GE marchands sont **le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et les secteurs secondaires** (respectivement 23% et 15% des emplois des GE marchands).

Par rapport à 2023 :

Sur l'ensemble des GE marchands :

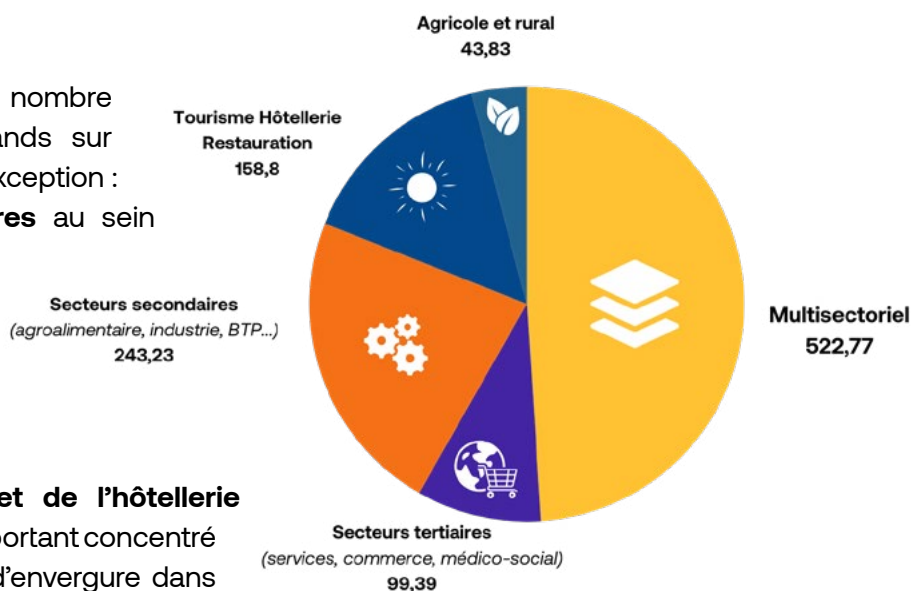
- 4% d'emploi en moins et 2% d'ETP en plus.
- Malgré une baisse du nombre d'emplois, **les salariés des GE marchands ont légèrement augmenté leur temps de travail en 2024.**

Par secteur d'activité :

On observe une baisse générale du nombre d'emplois et d'ETP des GE marchands sur l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception :

- **des GE des secteurs secondaires** au sein desquels les GE « de groupe » développent leur activité en 2024.
- **des GE agricoles et ruraux** dont l'activité se maintient en 2024.

Les GE du secteur du tourisme et de l'hôtellerie restauration : Un nombre d'emplois important concentré principalement au sein d'un seul GE d'envergure dans les Pyrénées-Orientales qui cumule près de 2/3 des emplois (ETP) des GE de ce secteur d'activité.



Répartition des ETP des GE marchands en Occitanie par secteur d'activité en 2024 :

Les GE multisectoriels en difficulté :

La baisse d'activité observée chez les GE marchands impacte plus particulièrement les GE multisectoriels qui sont les plus touchés.

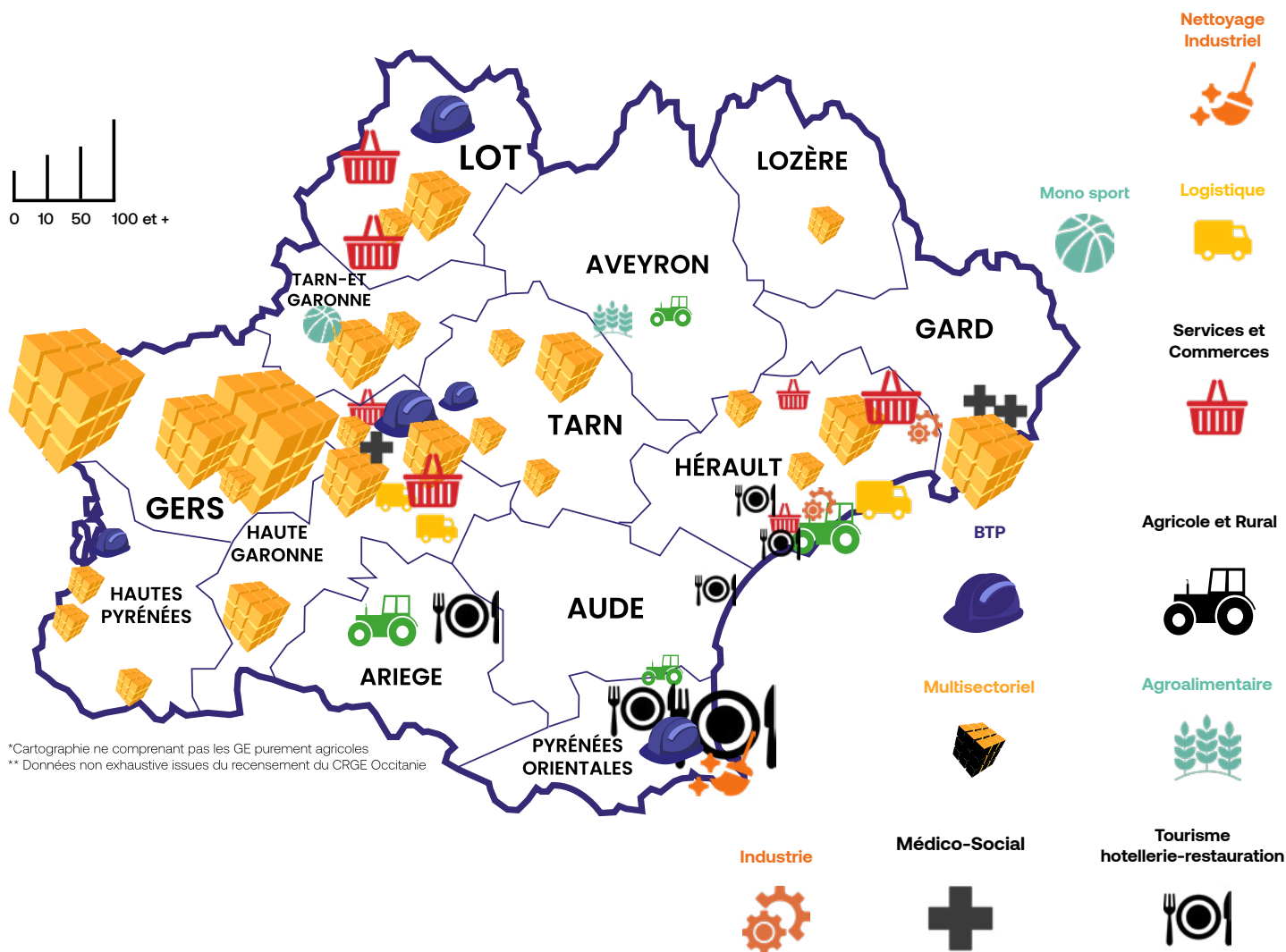
Sur les 23 GE multisectoriels présent en Occitanie : 11 GE, soit près de la moitié d'entre eux, font face à une réduction de leur activité. Cette baisse d'activité se matérialise par une baisse du nombre d'emploi, mais également par une perte d'adhérents au sein de ces GE.

Elle peut être en partie expliquée par un **contexte économique défavorable**.

La baisse d'activité de ces GE multisectoriels en 2024 tend à se confirmer en 2025 avec 4 GE référents sur leurs territoires (4 départements différents) dont l'arrêt ou la mise en sommeil de leur activité sera effective en 2025.

Répartition géographique des Groupements d'Employeurs marchands :

Classés par taille (ETP) et par secteurs d'activité



Tous les départements de la région comptent, à minima, un GE marchand sur leur territoire.

Plus de 11 secteurs d'activités sont représentés par ces Groupements d'Employeurs.

Avec respectivement 12 GE et 9 GE, les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne sont ceux qui concentrent le plus de GE marchands.

Sur l'ensemble de la région, 9 des 13 départements comptent un GE multisectoriel à destination des entreprises de tous secteurs d'activité.

Le GE multisectoriel présent sur le Gard n'a pas vocation à se développer en dehors de son cercle d'adhérents.

Cette offre de service de mutualisation d'emplois multisectorielle est absente des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, et des Pyrénées-Orientales en 2024. Ainsi, le potentiel de création de nouveaux GE multisectoriels dans ces territoires reste important. Pour les autres territoires, il s'agit de les développer ou de les modéliser afin que chaque territoire soit pourvu d'une offre de service GE optimisée.

Les 62 GE non-marchands c'est : 1724 salariés pour 948 ETP.

Les GE « animation et sports » toujours majoritaires, mais suivis en 2024 par les GE associatifs monosecteur :

- représentant chacun plus d'1/3 des ETP des GE non-marchands et mixtes.
- Les GE mono-sport ne sont plus le 2nd secteur majoritaire : Les années précédentes, c'étaient eux qui représentaient la seconde catégorie de GE non-marchands et mixtes.

Répartition des ETP des GE non-marchands en Occitanie par secteur d'activité en 2024 :

Le secteur du sport largement représenté

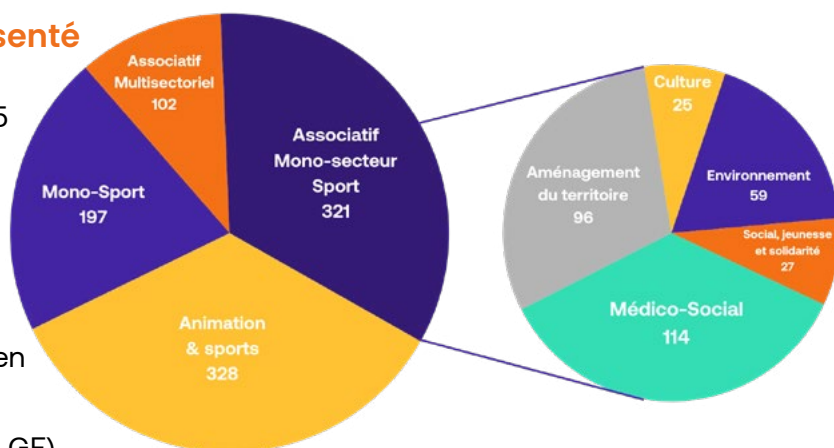
au sein des GE non-marchands : Le secteur du sport c'est : 43 GE en Occitanie (15 GE animation et sports + 28 GE mono-sport).

Les GE « mono-sport » :

Avec 28 Groupements d'Employeurs, ils restent la catégorie qui compte le plus de GE (malgré l'arrêt de 4 GE spécialisés « tennis » en 2024 et 7 GE en 2023).

Au sein de cette catégorie, 2/3 d'entre eux (19 GE),

sont des micro-GE employant chacun 3 salariés ou moins (pour au total 34 salariés et 26 ETP), 7 de ces GE sont spécialisés tennis et 4 GE sont spécialisés judo.



Par rapport à 2023 :

En 2024, le nombre d'emploi des GE non-marchands et mixtes a augmenté de 26% (en nombre d'emploi) et 50% (en ETP) :

- **Augmentation de l'activité de 11 GE** référents sur leurs territoires et leurs secteurs d'activité,
- **Meilleure connaissance des GE non-marchands** liée au recensement annuel du CRGE Occitanie (avec l'ajout des données individuelles de 5 GE non-marchands).

Les GE qui bénéficient le plus de cette progression :

- **Les GE associatifs monosecteur hors sport :** Avec le recensement des emplois (ETP) de 5 GE non-marchands non connus individuellement auparavant et le développement important d'un GE du secteur du médico-social non-lucratif, (initié en 2023 et qui s'est poursuivi en 2024).
- **Les GE animation et sports :** Développement de l'activité de 6 GE référents sur leurs territoires sur 6 départements différents.

Le nombre d'emplois (ETP) de ces deux catégories a été multiplié respectivement par 3 et 1,6.

Les GE non-marchands et mixtes en bonne santé :

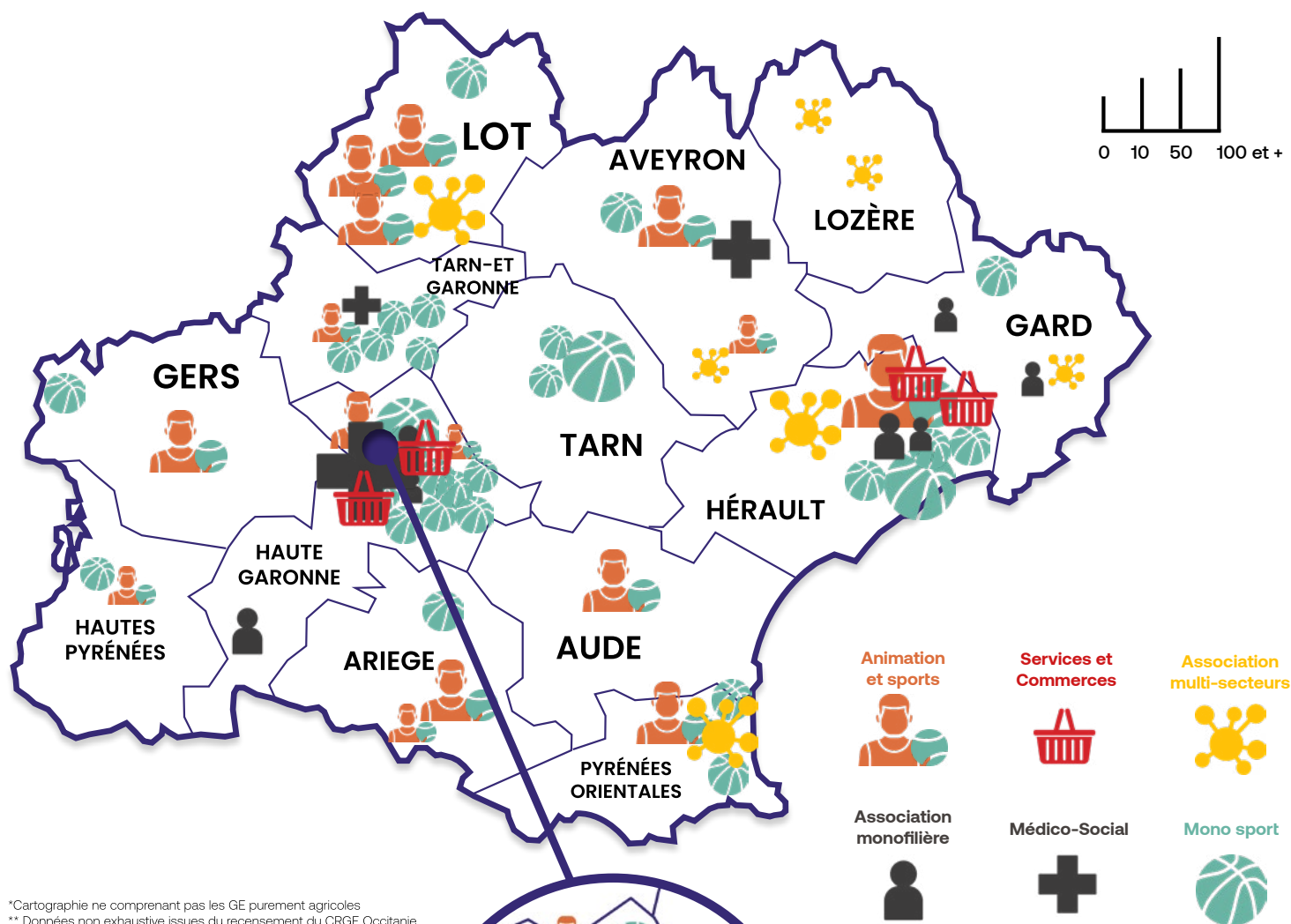
L'activité des GE non-marchands et mixtes a progressé pour l'ensemble des catégories en 2024 :

- Un fort développement des **GE associatifs monosecteur hors sport** et des **GE animation et sport**,
- et des **GE multisecteurs** et des **GE mono-sport régionaux ou départementaux** issus des ligues régionales et départementales **qui se portent bien** dans l'ensemble et qui **maintiennent ou développent leur activité en 2024**.

Les GE non-marchands et mixtes se portent bien en général et permettent de maintenir un tissu associatif actif et dynamique tout en contribuant à la professionnalisation des associations de leurs territoires et champs d'action.

Répartition géographique des Groupements d'Employeurs non-marchands :

Classés par taille (ETP) et par secteur d'activité



*Cartographie ne comprenant pas les GE purement agricoles
 ** Données non exhaustive issues du recensement du CRGE Occitanie

Fortement représentés au sein de la région, **les Groupements d'Employeurs non-marchands (à dominante associative) et mixtes sont présents sur tous les départements.**

ou mixte ayant une vocation multisectorielle apte à répondre aux besoins en emploi à temps partagé de tout type d'associations et collectivité de son territoire. **Seul le département du Tarn ne compte aucun GE non-marchand/mixte.**

Plus d'1/4 d'entre eux sont présents en Haute-Garonne. Sur ce département, le nombre important de GE non-marchands s'explique par la mise en place, il y a plusieurs années, d'une politique de développement et de création de GE importante, suivie par une dynamique de développement d'une partie de ces GE impulsée par le CRGE Occitanie.

Le GE présent sur le département de la Lozère créé en 2023 doit encore démontrer sa capacité à se développer et à répondre aux besoins des associations et collectivité présentes sur son territoire.

Au niveau de la couverture territoriale des Groupements d'Employeurs non-marchands et mixtes, **12 départements sur les 13 que compte la Région ont un GE non-marchand (associatif)**

Contrairement aux GE marchands pour lesquels le potentiel de création de nouveaux GE multisectoriels reste important, l'enjeu pour les GE non-marchands et mixtes est de consolider et développer leur activité pour maintenir l'accès de leur offre de service aux associations et collectivités.

PARTIE IV : LES ADHÉRENTS DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS.

N.B

Les Groupement d'Employeurs sont (majoritairement) des associations composées de leurs adhérents : des entreprises, des associations et/ou des collectivités.

Ce sont les besoins en compétences de ces adhérents qui génèrent l'activité de mise à disposition de salariés des GE. Dans ce chapitre, nous cherchons à mieux connaître les adhérents des GE.

1 Qui sont les adhérents des GE d'Occitanie :

Sur les 110 GE qui ont répondu à cette question, on dénombre **2 603 adhérents**.

En prenant en compte une estimation des adhérents des GE non-répondants, on estime le nombre total d'adhérents des GE de la région à **plus de 2650**.

Au sein des GE de la Région Occitanie,
on dénombre :



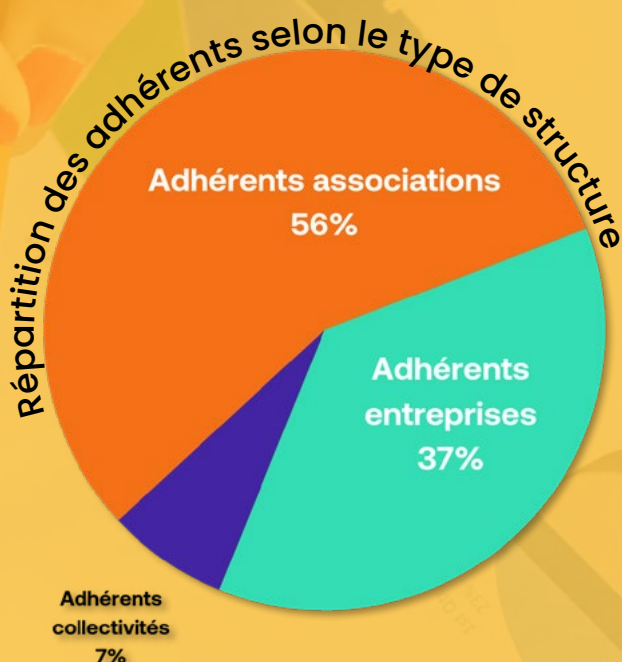
1465 associations adhérentes,
soit **plus de la moitié des structures adhérentes** des GE



967 entreprises adhérentes.



171 collectivités territoriales qui adhèrent à un GE.



2

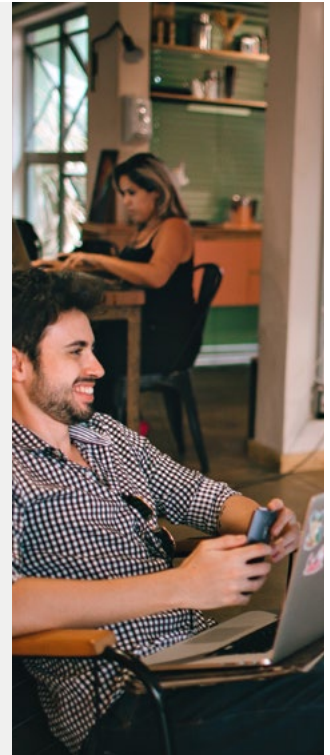
Quelle évolution par rapport à 2023 ?

En 2024 on dénombre 170 nouveaux adhérents au sein des GE de la région (soit une augmentation de +7%).

Les nouveaux adhérents des GE en 2024 : Principalement des associations et collectivités, qui ont adhéré majoritairement à des GE non-marchands et mixtes :

- 209 associations adhérentes en plus (+17%)
- 35 collectivités adhérentes supplémentaires (+26%) en 2024.

A l'inverse, le nombre d'entreprises adhérentes a baissé dans les GE marchands : 74 entreprises adhérentes en 2024 (soit une diminution de 7%).



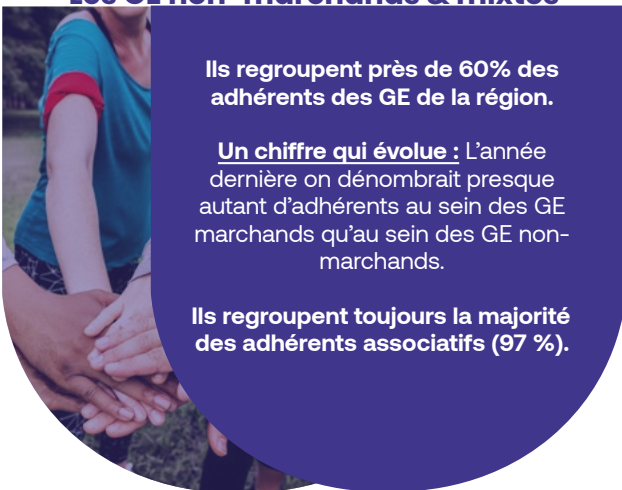
En synthèse :

Les GE non-marchands & mixtes

Ils regroupent près de 60% des adhérents des GE de la région.

Un chiffre qui évolue : L'année dernière on dénombrait presque autant d'adhérents au sein des GE marchands qu'au sein des GE non-marchands.

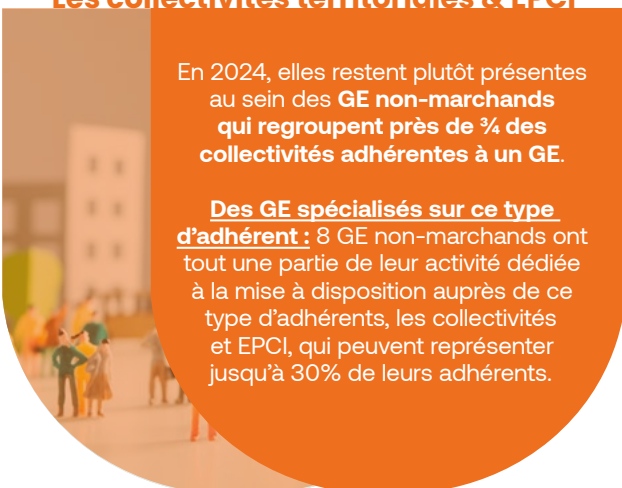
Ils regroupent toujours la majorité des adhérents associatifs (97 %).



Les collectivités territoriales & EPCI

En 2024, elles restent plutôt présentes au sein des **GE non-marchands** qui regroupent près de $\frac{3}{4}$ des collectivités adhérentes à un GE.

Des GE spécialisés sur ce type d'adhérent : 8 GE non-marchands ont tout une partie de leur activité dédiée à la mise à disposition auprès de ce type d'adhérents, les collectivités et EPCI, qui peuvent représenter jusqu'à 30% de leurs adhérents.



Ils regroupent toujours la quasi-totalité (98,4%) des adhérents « entreprises ».

Cependant, dans les GE mixtes, le nombre d'entreprises présentes évolue passant de 4 entreprises en 2023 à 15 entreprises en 2024.



Les GE marchands

Annexe 1 : Méthodologie.

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, France Travail, CRESS Occitanie, ARACT Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région. L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un **panorama de l'activité des GE de la région** et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Le résultat de cette action est concrétisé par la réalisation de plusieurs **rapports statistiques annuels** (un rapport global, un dédié au secteur du sport, un pour les GE marchands).

Pour ce faire, un recensement quantitatif des emplois des GE est réalisé le 1er semestre de chaque année auprès de l'ensemble des GE de la région. Les chiffres emplois qui sont demandés individuellement sont **intégrés à un ensemble de données** au niveau départemental et régional.

Les données récoltées ne sont **JAMAIS** utilisées individuellement afin de **respecter le secret statistique**. D'autre part, **aucun GE n'est nommé à titre individuel** dans le rapport.

Il existe trois grandes familles/catégories de Groupements d'Employeurs :

- Ceux relevant du **régime général (URSSAF)**.
- Ceux relevant du **régime agricole (MSA), les GE agricoles**.
- Ceux relevant du **secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ)**, gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF hors GEIQ, les GE agricoles et les GEIQ ayant leurs propres organisations.

Sont également écartés des chiffres emplois de cet observatoire les initiatives de GE « tiers employeurs » ou faisant fonction d'intérim ainsi que leurs données emplois sur le territoire régional (se composant majoritairement d'emplois courts CDD de moins d'1 mois).

Les données de ce rapport proviennent ainsi de 2 sources d'informations :

- **Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées** à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines.
- **Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie** et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Ces deux lots de données sont assemblés et retravaillés et nous permettent d'estimer le nombre de Groupements d'Employeurs de la Région.

Ainsi, les éléments présentés ne représentent PAS la totalité des Groupements d'Employeurs et d'emplois en GE de la région Occitanie :

- **Les GE n'ayant pas le code APE 7830Z** (et les emplois qu'ils génèrent) ne sont pas recensés par l'URSSAF et certains ne sont pas connus du CRGE Occitanie.
- **La donnée « ETP »** (Equivalents Temps Plein) n'est pas connue des URSSAF LR et MP. Cette information n'est recensée que pour les GE connus par le CRGE Occitanie. Une estimation est réalisée pour les données en CDD < 1 mois de l'URSSAF.

Le Rapport Statistique annuel ainsi que la plaquette sont diffusés auprès des adhérents du CRGE Occitanie ainsi qu'auprès des partenaires opérationnels et publics du CRGE.

La diffusion de ces deux éléments contribue à **faire connaître le fonctionnement de l'emploi en GE** et a pour objectif, non seulement de **faire évoluer la connaissance de l'outil GE et son fonctionnement RH**, mais également de permettre d'**améliorer l'accompagnement des différents acteurs** qui collaborent au quotidien avec les GE de la Région.

Annexe 2 : Glossaire.

CRGE OCCITANIE :

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie.

DREETS :

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARACT :

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

CDD saisonniers :

Les CDD dits « saisonniers » regroupent les emplois en CDD embauchés pour la réalisation de travaux saisonniers agricoles ou touristiques et dont le contrat est défini comme un CDD saisonnier. Sont également intégrés à cette catégorie, les emplois recensés par l'URSSAF d'une durée de moins d'un mois.

GE :

Groupement d'Employeurs.

GEIQ :

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification : Les GEIQ emploient principalement des salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Ils ont pour objectif de favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail par le développement de leurs qualifications.

GE Animation et Sports :

Un Groupement d'Employeurs Animation et Sports est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du secteur sportif (tous types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs et des collectivités.

GE mono-sport :

Un Groupement d'Employeurs mono-sport est un GE dont les adhérents sont tous des associations sportives dont l'activité est centrée sur un même sport et des collectivités.

GE associatif mono-secteur :

Un Groupement d'Employeurs Animation et Sports est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du secteur sportif (tous types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs et des collectivités.

GE marchands :

Un GE marchand peut être composé d'entreprises, d'associations et/ou de collectivités. Ce type de GE intègre au moins 1 adhérent assujetti à TVA et il est lui-même assujetti à la TVA.

GE non marchands :

Un GE non-marchand est un GE non assujetti à la TVA et composé uniquement d'associations ou de collectivités, toutes non assujetties à TVA (non fiscalisées).

Micro-GE :

Ces GE, centrés sur un groupe restreint d'adhérents, viennent sécuriser un emploi (milieu associatif) et ont souvent été créés autour d'un objectif précis. Ces GE n'ont pas vocation à se développer et le GE est ici un simple outil de gestion RH.

ETP :

Un Equivalent Temps Plein est une unité de mesure de l'emploi. 1 ETP est égal à un emploi à temps plein sur une année.

Emplois durables :

Les emplois durables sont définis par le CRGE Occitanie comme une catégorie intégrant les emplois en CDI et les emplois en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Cette notion d'emplois durables est intégrée à la charte qualité de l'emploi du CRGE, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS.

Secteur d'activité :

Un secteur d'activité regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

MAD :

Mise à disposition : L'outil groupement d'employeurs a pour objet la mise à disposition de salariés partagés entre plusieurs structures. Les salariés employés par les GE sont ainsi mis à disposition de plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

Multi-MAD :

Lorsqu'un salarié de GE est mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année, on appelle cela de la multi-mise à disposition.

Mono-MAD :

Lorsqu'un salarié de GE n'est mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année, on appelle cela de la mono-mise à disposition.

Contact :

contact@crge-occitanie.fr
09 67 08 04 53

VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand,
34080 Montpellier

Directeur de publication :

Benjamin CHEVALIER, Président
president@crge-occitanie.fr

Rédacteur principal :

David Trichard - Délégué Territorial

Mise en page :

Laura Sahuc - Chargée de Communication

Périodicité :

Ce rapport est publié une fois par an.

Crédits photos :

© CRGE Occitanie
© Freepik
© Pixabay
© Pexels



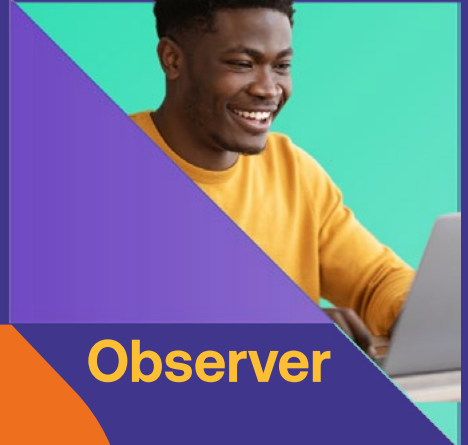
Occitanie

Changeons les codes de l'emploi

Promouvoir



Professionaliser



Observer



Accompagner

